



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 4 mars 2019, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : Mme Claire T. Vigneault, MM. Rosaire Pellerin, Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin et Mmes Bélinda Drolet et Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence de M. Alain Dubois, maire.

Absent : aucun

Est également présent M. Pierre-Charles Drapeau, secrétaire, en remplacement de Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

25-03-19 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

26-03-19 Nomination – Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que soit nommé M. Pierre-Charles Drapeau comme secrétaire d'assemblée pour la présente séance en l'absence de Johanne Dubois. Un montant de 80\$ lui sera versé pour cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

27-03-19 Adoption des procès-verbaux précédents

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2019 soient adoptés et signés tel que rédigé et présenté aux membres du conseil municipal et dont le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



28-03-19 Dépôt de la liste des comptes à payer.

Comptes à ratifier : 98 172.65 \$

Compte à payer : 117 271.60 \$

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu de ratifier les comptes payés en janvier et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 215 444.25 \$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

29-03-19 Don – Organismes

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants:

- 300\$ à Défi santé Plessisville pour la tenue de l'événement qui se tiendra le 16 mai 2019 au Carrefour de l'Érable.
- 200\$ à ORAPÉ pour le projet Vacances-Familles 2019.
- 500\$ à L'Unité Domrémy de Plessisville Inc. pour l'année 2019.
- 300\$ au CPA les Gerris de Plessisville pour l'année 2019.
- 200\$ à la MRC de l'Érable pour la journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra le 21 septembre 2019.
- 500\$ au Relais pour la vie pour l'année 2019 ainsi que l'autorisation pour l'installation d'un panneau publicitaire de cet évènement sur le terrain de la municipalité aux endroits appropriés.
- 100\$ à Studio KS comme contribution de la municipalité à la tenue de son évènement 11-11-11

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

30-03-19 Embauche – Responsable des communications et des Loisirs

Il est proposé par M. Gaëtan Gosselin et résolu que le conseil municipal approuve l'embauche de Mme Joanie De Ladurantaye à titre de responsable des communications et des Loisirs pour la municipalité, poste temps plein, 30 heures/ semaine.

Que la description des tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par chacun des employés et la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers



...

31-03-19 Renouvellement – Entente Croix-Rouge

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler pour une période de 3 ans l'entente pour services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que la municipalité de la Paroisse de Plessisville :

- Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.
- S'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit : (per capita)
 - 2019-2020 : 0,17\$
 - 2020-2021 : 0,17\$
 - 2021-2022 : 0,17\$
- Mandate Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

32-03-19 Appui FQM – Modalité de la TECQ 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;



Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



33-03-19 Décompte progressif no 2 – Rang 5 Ouest et Route Kelly

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu :

D'approuver les travaux mentionnés au décompte progressif no 2, réalisés par la compagnie Excavation Gagnon & Frères inc., en date du 7 février 2019 pour la réfection du rang 5 Ouest et de la route Kelly, au montant de 44 367,39\$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une somme de 39 930,65\$ incluant les taxes applicables, tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

34-03-19 Demande d'aide financière – Programme RIRL (rang du Golf et Rte Kelly)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ; (Réfection du rang du Golf et de la route Kelly, segment 37, 38 et 39)

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



Adopté à l'unanimité des conseillers

...

35-03-19 Demande d'aide financière – Programme RIRL (Rang 10 – Phase 3)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ; (Réfection rang 10 – phase 3, segment 43)

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par M. Gaëtan Gosselin et résolu que le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

36-03-19 Demande d'aide financière – Programme AIRRL (Avenue Tardif)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports,



de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ; (Réfection de l'avenue Tardif)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

37-03-19 **Demande d'aide financière – Programme AIRRL (Avenue des Chardonnerets)**

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ; (Réfection de l'avenue des Chardonnerets)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par M. Gaëtan Gosselin et résolu que le conseil de la



Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

38-03-19 Demande d'aide financière – Programme AIRRL (Rang 11)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ; (Réfection du rang 11)

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

39-03-19 Appel d'offres – Travaux municipaux

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que M. Kaven Massé, ingénieur de la MRC de l'Érable soit autorisé à préparer :

Les plans et devis pour les travaux admissibles à la subvention RIRL (route Lachance) et d'aller en soumission par voie électronique sur le site SEAO.

Adopté à l'unanimité des conseillers



...

40-03-19 Demande au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – Volet II – Autorisation de signature et engagement de la municipalité

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Gaëtan Gosselin et résolu :

QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Ferdinand, Inverness, Villeroy, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste, Notre-Dame-de-Lourdes, Laurierville et Lyster pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Johanne Dubois, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



41-03-19 Octroi contrat – Travaux d'ingénierie

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que le conseil municipal accorde le contrat de service professionnel à Groupe Conseil CHG inc. pour l'analyse de scénarios pour la réfection de l'avenue du Val-des-Bois (avec ou sans service), tel que décrit dans la proposition datée du 28 janvier 2019 pour un montant de 3 400\$ (avant taxes)

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

42-03-19 Octroi contrat – Vidange – Fosses septiques

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission pour la vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques:

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour la vidange, transport et dispositions des boues de fosses septique pour l'année 2019 et 2020 (Option 2) à 9331-5786 Québec inc. au montant estimé à 45 668,07\$ et aux taux décrits au bordereau de soumission.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

43-03-19 Adoption – Règlement décrétant un emprunt de 335 300\$ afin de financer la subvention TECQ

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu d'adopter le règlement numéro 619-19 décrétant un emprunt de 335 300 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Aucun changement a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement.

Appropriation de la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (TECQ) sur le solde de l'emprunt.

Pour le remboursement des intérêts et du capital annuel restant, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables à un taux suffisant d'après leur valeur qui apparaît au rôle d'évaluation.



Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ce règlement pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

AVIS DE MOTION est donné par Mme Claire T. Vigneault, conseillère qu'elle fera présenter pour adoption, le règlement no 620-19, règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 346 900\$ pour des travaux de réfection de la route Lachance et qu'elle dépose le projet de règlement no 620-19 séance tenante.

...

PÉRIODE DE QUESTIONS : (9 citoyens)

- Demande de précision concernant certaines affirmations du Conseil dans le dernier Mouvement;
- Partage d'inquiétudes face au non-renouvellement d'entente loisir avec la Ville de Plessisville;
- Suggestion que l'ordre du jour soit publié sur le site internet de la municipalité quelques jours avant la séance du Conseil;
- Questionnement sur la pertinence des jeux d'eau;
- Relations avec la Ville de Plessisville.

VARIA : aucun



44-03-19 Levée de la séance

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la séance soit levée à 21 heures 16.

Adopté à l'unanimité des conseillers

. . .

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois
Maire

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secr.-trésorière